



**MAIRIE
DE
SISTERON** ❁

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2023-01-25

**CONTRAT DE LOCATION
emplacements à usage de parking**
(article 171 à 1751-1 du Code civil)

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que des places de parking – 14 Rue du Dr Niel sont disponibles.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'établir avec le **Service de Soins Infirmiers à Domicile Sisteronais (S-S-I-A-D) 46 Avenue Jean Moulin – L'Orée du Bois -04200 SISTERON**, un **bail de location pour 8 emplacements de parking sis 14 rue Niel** dont l'accès est contrôlé par barrière avec dispositif de télécommande pour une durée d'un an à compter du 01 mars 2023, reconductible par tacite reconduction ; chaque partie pourra notifier congé à l'autre partie, **par lettre recommandée avec accusé de réception**, avec un préavis de **TROIS (3) MOIS**.

ARTICLE 2 : Le présent bail est conclu moyennant un **loyer mensuel de 50 € (CINQUANTE EUROS)** par emplacement, soit **400 € (QUATRE CENT EUROS)** payable d'avance **MENSUELLEMENT** auprès du bailleur **LE 5 DU MOIS EN COURS** dans la caisse du comptable public assignataire. Le loyer sera révisé chaque année le **1^{er} janvier selon la variation de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) du 3^r trimestre 2022 (indice de base 2037)** ; la première révision interviendra le **1^{er} JANVIER 2024**.

ARTICLE 3 : Lors de l'entrée en jouissance des emplacements de parking il sera remis au locataire **HUIT (8) TELECOMMANDES**. Le contrat de bail est soumis à un dépôt de garantie de **40 € (QUARANTE EUROS) au titre de la remise d'une télécommande d'accès au parking, soit 320 € (TROIS CENT VING EUROS)**. En cas de perte ou casse par le locataire du dispositif d'accès au parking **le dépôt de garantie sera conservé par le Bailleur**.

ARTICLE 4 : Le **Service de Soins Infirmiers à Domicile Sisteronais (S-S-I-A-D) 46 Avenue Jean Moulin – L'Orée du Bois -04200 SISTERON** est tenu de contracter une police d'assurance la garantissant des risques locatifs pouvant résulter de la mise en œuvre du contrat de bail et en fournir une attestation à la Mairie de Sisteron.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et au **Service de Soins Infirmiers à Domicile Sisteronais (S-S-I-A-D) 46 Avenue Jean Moulin – L'Orée du Bois -04200 SISTERON**.

Fait à SISTERON, le 06-02-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

